

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

2.2 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

EJ 2.2.3 - POURSUIVRE ET VALORISER LES ACTIONS "SANTÉ JEUNES"

DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité et ainsi éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse à consolider (Information Jeunesse, PAEJ et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles, les préoccupations des parents d'adolescents portent essentiellement sur la scolarité (71% des interrogés) et l'insertion professionnelle (36%). Cependant, celles-ci sont diverses : relations aux écrans, prévention santé, accès aux loisirs, activités sportives et culturelles.

En 2019, 1450 jeunes ont été accueillis dans les PAEJ porté par le CRIJ, dont 860 résidents de Quartiers Prioritaires (QPV). Il y a 7 PAEJ implantés sur le territoire du Rhône (69), tous situés dans la Métropole de Lyon :

- 3 PAEJ portés par la fondation Action Recherche Handicap et santé Mentale (ARHM) à Rillieux-la-Pape, Saint-Priest et dans le Sud-Est Lyonnais (Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin et Corbas).
- PAEJ Écoute et Prévenir à Vaulx-en-Velin
- Espace Santé Jeunes porté par le CRIJ à Lyon avec des antennes à Givors et Oullins
- 2 PAEJ municipaux : Villeurbanne et Meyzieu (avec une antenne à Décines-Charpieu).
- Au total en 2019, ces 7 PAEJ ont accueillies 7 443 personnes.

Il y a également 2 Maisons des Adolescents (MDA).

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

Il conviendra de coordonner et mettre en réseau dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des Servicex aux Familles les différents acteurs intervenant aux côtés des jeunes sur les territoires, avec une attention particulière sur les Cités éducatives, dans une approche transdisciplinaire de "parcours jeunes" (prévention, santé, logement, loisirs, insertion, orientation, emploi, etc.).

Les objectifs d'un Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) :

- Prévenir et repérer les situations à risques pour éviter les décrochages et les ruptures ;
- Rétablir le dialogue et restaurer les liens de confiance entre les jeunes, leurs familles, les institutions et la société dans son ensemble ;
- Participer au bien-être des jeunes et concourir de fait à leur insertion sociale et professionnelle ;
- Favoriser l'autonomie des jeunes.

Développer la coordination des PAEJ sous le pilotage de l'État puis de la Caf du Rhône à partir de 2021, et renforcer les liens sur les territoires avec les Maisons de la Métropole.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous publics
- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)
- ➔ MSA Ain-Rhône
- ➔ Commission Enfance-Jeunesse

ACTION 1

➔ Poursuivre, valoriser et articuler les dispositifs liés à la santé mentale des jeunes. Ces actions sont portées par :

- l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, l'IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône et le Groupe santé jeunes associant salariés et administrateurs ;
- les 2 Maisons des Adolescents ;
- les PAEJ, dont celui porté par le CRIJ ;
- la MSA Ain-Rhône ;
- les structures accompagnant les jeunes sur des problématiques spécifiques : addictions, santé sexuelle, etc. ;
- l'Éducation nationale.

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et les partenaires du Schéma des Services aux Familles (CRIJ, MSA Ain-Rhône, Éducation nationale, Association Nationale des PAEJ)
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus et les gestionnaires concernés, l'ARS et les acteurs de l'éducation spécialisée et de la prévention santé (Maison des Adolescents, l'IREPS (Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé) ARA Délégation Rhône)
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Elèves (SSFE)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Éléments à déterminer lors des ateliers sur cette thématique

ACTION 2

- ➔ Consolider les PAEJ en lien avec le nouveau référentiel :
 - En présentiel, en s'articulant avec des structures de proximité existantes : sous forme de permanence de PAEJ dans les Missions Locales par exemple ;
 - En dématérialisé, en soutenant le développement à un accès à un professionnel de l'écoute pour tous les jeunes du territoire et d'un site dédié aux questions de santé, animé explicitement par des professionnels de santé.

ACTION 3

- ➔ Renforcer le dispositif d'appui aux professionnels jeunesse au contact des jeunes vulnérables en les sensibilisant à la posture d'écouter.

ACTION 4

- ➔ Expérimenter le dispositif «Éducation à la santé familiale» porté par la MSA Ain-Rhône en direction des jeunes en milieu rural et en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels, l'Agence Régionale de Santé (ARS) notamment. Ce dispositif vise à développer les compétences des jeunes en matière de soins et à les rendre acteurs de leur santé (secourisme, auto-médication, etc.) notamment sur les problèmes de santé spécifiques à la jeunesse (alcool, anorexie, racket, mal-être, etc.). Il propose sur les territoires ruraux des modules pédagogiques animés par des professionnels de santé en appui des acteurs locaux de la jeunesse.

ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ➔ Développer les lieux autour de la santé des jeunes, tels que les Points Accueil et Écoute Jeunes (PAEJ) :
 - Nombre de professionnels de première ligne outillés pour soutenir les jeunes vulnérables dans les PAEJ.
 - Nombre de jeunes et parents accueillis dans les PAEJ.
 - Nombre de lieux d'écoute consolidés et d'antennes PAEJ créées en concertation.